

Rapport de la Commission de gestion sur le

Préavis municipal N° 3 - 2020

Comptes de l'exercice 2019

La Commission de gestion composée de Christine Manzini, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz, Yves Jobin et Yvonne Ritter Humbert, s'est réunie le jeudi 28 mai avec le syndic afin d'examiner le préavis municipal N° 3 - 2020. La commission de gestion s'est réunie une seconde fois le mercredi 10 juin avec le syndic et la boursière. La commission a reçu les explications nécessaires et a eu toutes les réponses à ses questions. Lors de sa deuxième séance du 10 juin, le rapport a ainsi pu être établi.

Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

- L'excédent de revenus de 54'000 francs est réjouissant et inattendu. Cela représente une différence de 129'000 francs avec le budget qui prévoyait un excédent de charges de 74'000 francs.
- Après l'établissement du budget 2019 un bail forestier a été conclu avec l'AGFORS, ainsi le budget et les comptes « forêt » ne sont pas comparables. L'excédent de charges pour la forêt est moins important que prévu de 80'000 francs.
- Pour la gestion de l'immeuble communal, la municipalité a mandaté une régie. Bien que les coûts soient plus élevés, nous sommes persuadés que c'est bénéfique d'externaliser certains travaux qui nécessitent des connaissances particulières. Ceci aussi pour soulager la municipalité et l'administration communale.
- Dans l'ensemble, nous constatons que là où une marge de manœuvre existe, les dépenses ont été faites d'une manière modeste et aucun grand chantier n'a influencé le résultat.
- Nous avons également pris connaissance du rapport de la fiduciaire ALR sur la vérification des comptes 2019.

Après examen, la Commission de gestion vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 3 – 2020 sur les comptes de l'exercice 2019 tel que présenté.

Marchissy, le 23 juin 2020.

Yvonne Ritter Humbert

Stéphane Jaquiéry

Ronald Marendaz

Christine Manzini

Yves Jobin